

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juillet 2016**

OBJET

09 - NOUVEAU QUARTIER AVENUE DU GENERAL-DE-GAULLE - CESSIION FONCIERE NEXITY

N° 2016-07-09

NOMENCLATURE : 3/2/1

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 19

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 10

Gil RANNOU donne pouvoir à Elisa DRION
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Magali LEMASSON
Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine RENAUDEAU
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....19
ayant un pouvoir...10
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment l'article L 2241-1 et l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques en date du 29 février 2016 ;

Vu la délibération n°2015-07-17 approuvant le protocole d'accord pour la cession éventuelle de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du projet de nouveau quartier ;

Vu la délibération n°2016-05-16 approuvant le déclassement du domaine public des terrains de sport existant le long de l'avenue du Général-de-Gaulle, objet de la cession ;

Vu le CGCT notamment l'article L2241-1 et l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques en date du 29 février 2016 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement en date du 20 juin 2016 ;

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE09-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

Est exposé ce qui suit :

La commune travaille sur une opération de renouvellement urbain en cœur de bourg au niveau des terrains de sport. Les élus ont défini les grandes orientations de ce quartier à vocation intergénérationnelle.

Le programme du projet porte sur le développement d'une offre d'habitat mixte (accession à la propriété libre, logements locatifs sociaux, accession sociale à la propriété), l'implantation d'une résidence service senior, d'une surface commerciale et de cellules commerciales ainsi que la construction d'une médiathèque.

La société SCI TREILLIERES L'ANGELIQUE BLEUE souhaite réaliser une opération immobilière à destination d'une résidence service seniors sur Treillières.

Il a été convenu que la parcelle cadastrée section AP n°121 située avenue du Général-de-Gaulle et, appartenant à la commune, pour une contenance totale de 6 275 m², soit cédée à l'aménageur.

Il convient désormais de procéder à la cession de la parcelle cadastrée section AP n°121 pour un prix au m² de 108 €, soit un montant total de 670 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 22 Voix pour, 6 Voix contre et 1 Abstention, décide :

- **D'APPROUVER la cession des parcelles AP n°121 pour une contenance totale de 6 275 m², pour un montant de 670 000 €, à la société SCI TREILLIERES L'ANGELIQUE BLEUE ;**

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer les actes authentiques à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la cession.**

Pour extrait conforme,

Le 4 juillet 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

